

ARTICLE ABONNÉ

6K.

UN GUICHET UNIQUE EN CHARENTE POUR LES AIDES «LOGEMENT» AUX PARTICULIERS



*Gervais Rougier, directeur du GIP, Pierre-Yves Briand et François Bonneau du Département ont présenté le dispositif.
Photo CL*

Par Frédéric BERG, publié le 10 avril 2018 à 22h41, modifié le 11 avril 2018.



**Près d'un Charentais sur deux est éligible à des aides au logement.
Que vous soyez locataire ou propriétaire. Il existe désormais un
numéro unique pour le savoir.**

**Vous avez des difficultés à payer votre loyer, vos factures d'eau ou d'électricité?
Vous êtes propriétaire et devez faire des travaux coûteux pour améliorer l'isolation
de votre logement ou améliorer certains équipements pour rester autonome?**

Appelez le 05 45 24 46 46. C'est le numéro du guichet unique pour savoir si vous avez droit à une aide.

Au bout du fil, le Groupement d'intérêt public (GIP) Charente Solidarités, organisme financé aux deux tiers par le conseil départemental, mais aussi par des communautés de communes et des partenaires privés – un partenariat unique en France –, qui pourra vous renseigner quelle que soit votre demande ou besoin. C'est ce même organisme qui verse les aides et peut vous orienter vers d'autres dispositifs.

«Le constat est très concret, personne ne connaît vraiment ses droits. C'est la raison de la création de ce guichet unique. On veut dire aux Charentais que beaucoup sont éligibles à ces aides et qu'il y a un numéro de téléphone unique, un site internet et un accueil physique également (1)», a souligné Gervais Rougier, directeur du GIP, lors d'une présentation mardi à la Maison départementale de l'habitat, lieu qui rassemble trois partenaires intervenant dans le logement: le GIP Charente Solidarités, Soliha, association qui effectue des contrôles sur les logements locatifs pour déterminer s'ils sont décents et l'Adil (Agence départementale d'information sur le logement).

Aides: «40 à 45 % des Charentais concernés»

«Sur le même lieu, créé en 2012, on trouve le volet social, juridique et technique», image Pierre-Yves Briand, vice-président du conseil départemental et président du GIP. Les aides du Département peuvent concerner des dettes liées au logement (loyers ou factures impayées). Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) traite 5.000 dossiers par an. Il peut donc aussi s'agir d'aides pour des améliorations thermiques, des travaux de maintien à domicile des personnes âgées (baignoires à portière, monte escaliers...), sortie d'insalubrité.

Enfin, le GIP gère aussi le Fonds d'aide aux accédants en difficulté (FAAD) qui peut aider à payer les mensualités impayées d'un prêt immobilier et même rachète le capital en fin d'accession pour éviter la vente forcée d'un bien. *«Le GIP, c'est un*

vrai couteau suisse, il faut s'en servir», ajoute François Bonneau, président du conseil départemental. Pour bénéficier des aides, il y a des conditions de ressources mais Gervais Rougier estime que de *«40 à 45 % des Charentais sont concernés»*.

Autre service très utile, créé et dispensé par le GIP Charente Solidarités, c'est celui des ambassadeurs de l'efficacité énergétique. L'idée est, par des gestes simples, des éco-gestes, de permettre aux ménages charentais de réaliser des économies sur les factures d'eau, gaz et électricité.

Des économies sur les factures

En 2017, 642 ménages ont été accompagnés, pour des factures d'énergie réduites en moyenne de 18 % et de 14 % en eau. *«Nous insistons beaucoup sur la transversalité de notre action, au service des usagers. On essaye d'avoir une vision globale du logement des personnes en difficulté. On aide mais on permet aussi de se responsabiliser, d'être acteur»,* souligne Gervais Rougier qui précise que le GIP peut également gérer une partie des prestations sociales de ceux qui le désirent pour assurer le paiement des loyers et charges.

**GIP Charente Solidarités. Maison départementale de l'habitat, 57, rue Louis-Pergaud à Angoulême. 05 45 24 46 46;
www.charentesolidarites.org**

Des aides différentes et très nombreuses

Le Groupement d'intérêt public (GIP) Charente Solidarités ventile de très nombreuses aides chaque année au bénéfice des Charentais. Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) traite 5.000 dossiers par an pour une aide totale de 1,7 million d'euros. S'agissant des travaux d'amélioration thermique (15 % du montant des travaux), on a compté 250 dossiers en 2017 pour un total de 750.000 euros. Pour les travaux permettant le maintien au domicile des personnes âgées: 170 dossiers et 765.000 euros. Les travaux de sortie d'insalubrité sont plus rares: 20 dossiers en 2017 pour un total de 90.000 euros. Le GIP propose parfois le microcrédit comme solution avec un taux de recouvrement important, de l'ordre de

92 %. S'agissant des procédures d'expulsion, le travail du GIP permet très souvent de trouver des solutions. En 2017, sur 491 procédures lancées, seules 7 ont été réellement effectuées. Le GIP emploie dix-huit permanents et une douzaine d'ambassadeurs de l'efficacité énergétique en contrats aidés.

Le chèque énergie arrive

Si vous y avez droit, vous allez bientôt le recevoir dans votre boîte aux lettres. Le chèque énergie est un nouveau dispositif «simple, pratique et accessible» qui remplace les tarifs sociaux de l'énergie. «Il est attribué en fonction des ressources fiscales (revenu fiscal de référence) et de la composition du ménage», précise le site du ministère de la Transition écologique et solidaire (1). Le montant du chèque varie de 50 à 225 euros, environ. Cet argent peut servir à payer une partie de la consommation énergétique, mais également des travaux réalisés par un professionnel. Le chèque, valable un an, peut être cumulé durant trois ans s'il est destiné à payer des travaux. Si toutefois vous ne l'avez pas reçu et pensez être éligible ou que vous contestez le montant, vous pouvez vérifier votre éligibilité sur le site internet. Et si besoin, le GIP Charentes Solidarités peut vous aider pour «comprendre son fonctionnement».

N° vert 0 805 204 805; www.chequeenergie.gouv.fr